



Plan de paysage du Prébocage

Objectifs de qualité paysagère



Arts des Villes
Et des Champs



idea
RECHERCHE



SOMMAIRE

TABLE DES MATIERES

Préambule	3
Qu'est-ce qu'un Plan de paysage ?.....	3
Une méthode d'élaboration collaborative : le Plan de paysage sera ce que nous en ferons ensemble	3
Un paysage en évolution sous l'action de l'homme	7
Eviter la banalisation des paysages ruraux variés du territoire	7
Comment vivre ensemble demain la ruralité ?	7
De la diversité des points de vue au projet collectivement partagé.....	9
Pour une qualité du cadre de vie identitaire du territoire.....	9
Valoriser un paysage de monts et de vaux.....	9
Vers une gouvernance au service du paysage	9
Le mode d'accès au paysage, quels impacts ?.....	11
Préambule méthodologique.....	13
Etat d'esprit.....	13
Visite de terrain des élus	13
Animation dans des écoles élémentaires	13
Atelier de définition des objectifs.....	13
Le paysage rêvé de demain	15
Le paysage dans 50 ans vu par les enfants	15
<i>Compte-rendu de notre sortie "A la découverte du bocage" des CM1/CM2 d'Anctoville (Aurseulles) - 11 juin 2019.....</i>	17
Le paysage rêvé par les acteurs et les habitants du territoire	19
Une diversité de paysages ruraux avec l'eau pour patrimoine.....	19
Un bocage structuré témoignant d'une agriculture de qualité	20
Des paysages urbains et des nouveaux usages qui ne doivent pas renier la tradition rurale du territoire	21
Les objectifs de qualité paysagère déclinés par unités paysagères	23
Objectifs de qualité paysagère des vallées prébocagères de l'Odon.....	23
Remettre en scène les grandes vallées qui donnent à lire le paysage...23	
Révéler l'eau dans le paysage.....	23
Retisser un nouveau bocage sur les vallées ou le plateau.....	23
Imaginer un urbanisme rural de qualité et identitaire du Pré-Bocage ..23	

Des atouts au niveau des mobilités qui doivent contribuer à la qualité des paysages	23
Objectifs de qualité paysagère des crêtes boisées du synclinal bocain	25
Valoriser les monts et les crêtes boisées	25
Limiter la fermeture des vallons	25
Ralentir la disparition du réseau bocager	25
Limiter le mitage urbain en zone rurale.....	25
Vers une meilleure maîtrise des développements liés aux infrastructures	25
Objectifs de qualité paysagère des collines bocagères entre Seulles et Drôme.....	27
Préserver et valoriser les crêtes bocagères habitées.....	27
Limiter la fermeture des vallons et favoriser l'accès à l'eau	27
Restructurer le réseau bocager sur les pentes en valorisant les mares et les vergers.....	27
Envisager un développement urbain harmonieux sur les collines bocagères.....	27
Des atouts au niveau des mobilités qui doivent contribuer à la qualité des paysages	27
Objectifs de qualité paysagère du bocage du Bessin méridional	29
Révéler les richesses cachées de ce paysage	29
Tirer parti d'une eau très accessible	29
Assurer la pérennité des structures bocagères face à la pression agricole	29
Un habitat pavillonnaire diffus à maîtriser.....	29
Les objectifs de qualité paysagère	31
Une stratégie pour la qualité des paysages établie par les élus.....	31
OQP 1 - Accompagner les mutations économiques et les usages ruraux pour assurer la diversité des paysages	31
OQP 2 - Remettre en scène les paysages.....	31
OQP 3 - Imaginer un urbanisme rural identitaire du Pré-Bocage	33
OQP 4 - Développer un art de vivre dans les campagnes du Pré-Bocage .	33

PREAMBULE

QU'EST-CE QU'UN PLAN DE PAYSAGE ?

« Le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien (...) Il constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social et que sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun ».

Préambule de la Convention européenne du paysage, Florence, 20 octobre 2000

« Le Plan de paysage est **une démarche volontaire**, portée par une collectivité qui invite les acteurs de son territoire à repenser la manière de concevoir l'aménagement du territoire. Cette démarche vise à remettre au cœur du processus ce qui fait l'originalité et la richesse d'un territoire et qui par ailleurs est porteur de sens pour les populations : le paysage.

Elle permet à une collectivité de **se donner les moyens d'articuler et de décliner une politique cohérente à l'échelle de son territoire**, en matière d'urbanisme, de transports, d'infrastructures, d'énergies renouvelables, etc., au regard des objectifs de qualité paysagère qu'elle s'est fixée.

Le Plan de paysage permet, en effet, **d'appréhender l'évolution et la transformation des paysages de manière prospective**, transversalement aux différentes politiques à l'œuvre sur un territoire, et de définir le cadre de cette évolution. C'est pourquoi le Plan de paysage a vocation à être réalisé en amont des documents sectoriels ou d'aménagement et de planification sur le territoire concerné.

Fondé sur la **définition d'Objectifs de Qualité Paysagère (OQP)**, le Plan de paysage traduit la stratégie paysagère du territoire, laquelle tient compte des « aspirations des populations », **traduit plus concrètement par un plan d'action**. Élaboré ainsi en concertation avec les acteurs du territoire (habitants, acteurs socio-économiques, etc.), le Plan de paysage permet de guider les décisions d'aménagement et les évolutions du paysage, en faisant dialoguer en amont les acteurs sur un territoire pour qu'ils **dessinent, ensemble, les contours du paysage de demain.** »

Source : Club Plan de Paysage, Ministère du Développement Durable

UNE METHODE D'ELABORATION COLLABORATIVE : LE PLAN DE PAYSAGE SERA CE QUE NOUS EN FERONS ENSEMBLE

La démarche du Plan de paysage s'appuie sur la connaissance et la reconnaissance des paysages, s'attache à observer leurs évolutions et met en avant la co-construction pour définir une stratégie d'aménagement du territoire. La méthode d'élaboration est fondamentalement participative et privilégie l'échange avec les acteurs et les usagers du territoire pour comprendre les paysages mais aussi pour faire émerger des porteurs de projets ou d'actions. Elle se décline en trois temps, qui peuvent se chevaucher pour s'adapter aux besoins du processus de réflexion et d'élaboration :

UN DIAGNOSTIC « VECU » ET PROSPECTIF QUI MET EN AVANT LES ENJEUX DU TERRITOIRE

Ce diagnostic s'appuie sur une reconnaissance du territoire (une synthèse documentaire, un travail de terrain et des entretiens). Il met aussi à contribution les acteurs du territoire à travers des ateliers de réflexion destinés à faire émerger les grandes valeurs paysagères du territoire, appréhender les perceptions des dynamiques paysagères et envisager le devenir des paysages. Ce diagnostic insiste sur les usages du territoire pour comprendre comment ils participent à la construction ou à la transformation des paysages et en font la richesse. Le volet diagnostic a été ici très largement étayé par les éléments de diagnostic réalisés dans le cadre des documents d'urbanisme récents (PLUi et SCOT) de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom.

IDENTIFICATION DES ENJEUX ET DEFINITION DU PROJET PAYSAGER (OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE)

A partir du constat réalisé et partagé dans le diagnostic, des ateliers de travail avec les élus et les acteurs du territoire permettent de faire émerger les enjeux de l'évolution des paysages (ce que l'on gagne ou ce que l'on perd) et de se confronter à la réalité du territoire. Il s'agit notamment d'envisager le paysage de demain pour en guider les évolutions afin de définir une stratégie politique et ainsi des Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) pour le territoire. Ces OQP pourront trouver une traduction directe dans les documents de planification (PLUi et SCOT).

DEFINIR UN PROGRAMME D'ACTIONS POUR LE PAYSAGE

Tout le travail avec les partenaires durant cette phase consiste à décliner les objectifs de qualité paysagères en actions opérationnelles. Il s'agit véritablement de cibler les acteurs qui peuvent engager matériellement, financièrement, logistiquement et/ou politiquement pour mettre en œuvre des actions qui doivent permettre d'atteindre les objectifs de qualité paysagère définis au préalable. La concertation et l'échange durant cette phase de travail permettra au bureau d'étude de véritablement transmettre le Plan de paysage pour qu'il devienne l'outil opérationnel de la communauté de commune en matière de paysage et d'aménagement du territoire.



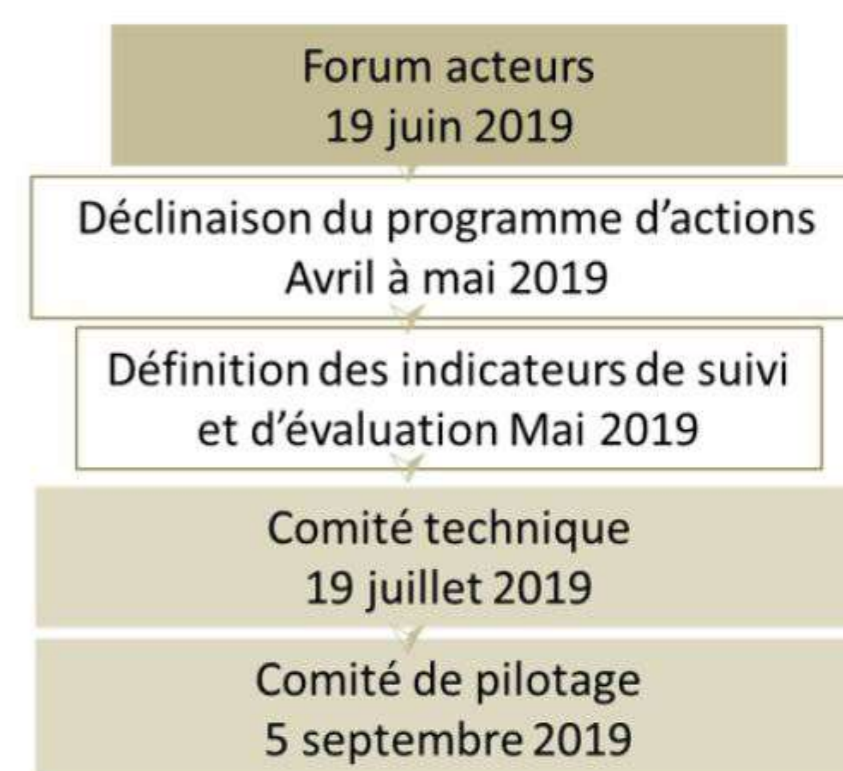
Le diagnostic : des espaces vécus aux enjeux



Des enjeux aux objectifs de qualité paysagère



Programme d'actions





LES ENJEUX PAYSAGERS DU TERRITOIRE



Fig. 2 : Des dynamiques urbaines et agricoles qui altèrent le bocage et banalisent le paysage



UN PAYSAGE EN EVOLUTION SOUS L'ACTION DE L'HOMME

EVITER LA BANALISATION DES PAYSAGES RURAUX VARIES DU TERRITOIRE

Le paysage de Pré-Bocage Intercom est une mosaïque de paysages ruraux marqués par les champs, les labours et plus généralement par la main de l'agriculteur, les paysages plus urbains caractérisés par leurs zones pavillonnaires, les usines et les entreprises, les zones industrielles et les infrastructures de transports (A84, réseau secondaire), les paysages naturels où se développent des activités plus respectueuses de la nature. Les activités humaines génèrent ces différents paysages, qui se côtoient, se mêlent et s'entremêlent et font le territoire de Pré-Bocage Intercom, la société se retrouvant dans les paysages qu'elle génère. De plus, ce territoire est en mutation constante, avec le développement des infrastructures de transport, des zones industrielles, ...

DES EVOLUTIONS AGRICOLES QUI SE TRADUISENT PAR UNE SIMPLIFICATION ET UN CHANGEMENT D'ECHELLE DES PAYSAGES

Avec la mécanisation, un modèle économique productiviste et des normes qui imposent de plus en plus d'investissements, l'agriculture a profondément et surtout très rapidement changé la structure même des paysages. Les champs sont de plus en plus grands, les bâtiments agricoles renvoient au registre industriel et, de facto, la trame du bocage et des chemins s'est passablement élargie voire a disparu localement. Cela se traduit par une expression souvent entendue dans les différents ateliers de concertation : « *On ne veut pas devenir la plaine de Caen* ».

Cette évolution pose clairement un enjeu de mutation des paysages ruraux qu'il s'agit d'anticiper par un accompagnement des évolutions des pratiques agricoles. Si les agriculteurs ne sont pas les seuls usagers des paysages, ils en sont les principaux gestionnaires. Ils sont donc les garants d'une qualité et d'une diversité paysagère.

UNE STANDARDISATION A L'ŒUVRE DES PAYSAGES URBAINS

L'analyse des évolutions des taches urbaines de ces dernières décennies a montré une croissance rapide non seulement des quartiers pavillonnaires mais aussi d'une diffusion de l'habitat en campagne. Si les modèles d'implantation et de typologie du bâti traditionnel dans les bourgs ou même ceux de la reconstruction sont identitaires, les formes d'habitat contemporain renvoient plus à un modèle standardisé qui banalise considérablement le paysage urbain. Par ailleurs, le terrain s'adaptant à la construction (et non le contraire comme dans le bâti traditionnel), les extensions urbaines ou le bâti isolé s'intègre souvent de manière disharmonieuse dans le paysage.

DES INFRASTRUCTURES QUI CATALYSENT DE NOUVEAUX PAYSAGES

La construction de l'A84 ainsi que le confortement des grands axes principaux (RD557, RD675 et RD6) ont induit une mutation des paysages par le jeu des remembrements et de déprise agricole sur le fuseau de leur tracé. Ils ont parfois inversé la lecture des paysages, notamment au niveau des contournements de bourgs, en posant la question de l'évolution des secteurs agricoles isolés (souvent en déprises ou en spéculations foncières) entre la frange de bourg et le contournement. Par ailleurs, la fluidité de ces axes vers la métropole caennaise induit un phénomène de pression urbaine (cités dortoirs) sur les bourgs les plus proches et y canalise le développement des activités. Ces axes composent, de fait, autour d'eux un nouveau paysage qui ne tient pas forcément compte de la structure paysagère d'origine qui l'accueille. Il y a donc un véritable enjeu à anticiper le rôle catalytique de ces grandes voies de circulation.

COMMENT VIVRE ENSEMBLE DEMAIN LA RURALITE ?

Pré-Bocage Intercom est en effet un territoire dynamique, qui accueille de nouveaux habitants. La population y est ouverte d'esprit, la solidarité et l'échange, le respect des uns envers les autres ont tout leur place. Territoire intergénérationnel, des personnes âgées ayant toujours vécu sur place y côtoient de jeunes arrivants qui viennent s'y installer. La possibilité de posséder une maison avec un terrain à proximité de Caen est très attractive. Les nombreux services présents tels que les écoles, l'accès au soin - bien que la question de l'accessibilité à ces derniers se pose du point de vue de la mobilité -, sont un atout supplémentaire pour l'attractivité.

Ce paysage, sous influence directe de l'homme, pose en tout cas la question des objectifs à définir collectivement pour anticiper les paysages de demain.

LA CAPACITE D'ACCUEIL DU TERRITOIRE EN QUESTION

La difficulté des espaces ruraux, et particulièrement celui-ci où l'ancrage sociologique au territoire est très fort (nombreux témoignages rappelant que l'on vit ici depuis plusieurs générations et qu'il y a une transmission de l'amour du lieu aux enfants), pose l'enjeu de l'accueil des nouvelles populations. Si le mode de vie rural s'est construit sur une forme d'entraide et de solidarité, il n'a pas forcément intégré l'arrivée de nouvelles populations, de façon plus ou moins massive. Ce qui se transmettait autrefois de façon naturelle dans les familles ou par des relais de voisinage ou des réseaux associatifs n'est pas forcément transmis aux populations nouvellement arrivées ou de passage. Cela pose clairement l'enjeu d'un ancrage différent au territoire et d'un rapport variable au paysage, avec des attentes parfois contrastées (phénomène des néo-urbains avec des attentes spécifiques en milieu rural).

LA TRANSMISSION CULTURELLE EN JEU

Les témoignages, lors des différents ateliers, révèlent certes une richesse du patrimoine immatériel du territoire (contes, légendes, pratiques locales, us et coutumes, traditions, art de vivre, ...) mais aussi une difficulté de transmettre cette richesse, non seulement de façon transgénérationnelles mais aussi entre les sociologies différentes du territoire.

Fig. 3 Panorama sur le plateau bocager depuis le Mont Pinçon – Le Plessis-Grimoult (Les Monts-d'Aunay)



DE LA DIVERSITE DES POINTS DE VUE AU PROJET COLLECTIVEMENT PARTAGE

POUR UNE QUALITE DU CADRE DE VIE IDENTITAIRE DU TERRITOIRE

Il s'exprime aujourd'hui une prise de conscience généralisée de la part des individus sur la qualité de l'endroit où ils vivent et sur leur environnement, les conduisant à une attention accrue à leur paysage. Les habitants de Pré-Bocage Intercom ne dérogent pas à cette prise de conscience, certains énonçant une attente de paysages ne correspondant plus aux usages actuels des sols et aux évolutions contemporaines.

Ainsi, la consommation excessive d'espace, notamment à destination de l'habitat (phénomène de périurbanisation), est dénoncée. Pour autant, continue de se développer un habitat de type horizontal, l'habitat collectif et la verticalité étant peu mis en valeur et disposant d'une dimension esthétique fortement discutée. Dans le même temps, de nombreux bâtiments dans les hameaux et d'anciens bâtiments agricoles sont abandonnés. Si leur valorisation en habitat et leur réhabilitation sont souhaitées et souhaitables, dans les faits, elles sont difficiles, si ce n'est impossible, pour des questions réglementaires et de coût.

UNE PRISE EN COMPTE NECESSAIRE DU PATRIMOINE RURAL

Le territoire présente un riche patrimoine rural qui forge l'identité même de ses paysages. Pourtant, ce patrimoine est parfois laissé à l'abandon au profit de constructions nouvelles ou fait l'objet de restaurations qui peuvent partiellement ou totalement l'altérer. Cela participe de la banalisation des paysages. Au-delà de la préservation du patrimoine bâti, il y a également un véritable enjeu à le prendre en compte dans la définition du modèle de développement urbain.

RETROUVER UN DEVELOPPEMENT URBAIN QUALITATIF POUR UN CADRE DE VIE PRIVILEGIE

La volonté de construire vite et de développer les bourgs a conduit à des greffes urbaines pas toujours heureuses (non seulement dans la qualité du paysage que ces développements proposent mais aussi dans les fonctionnements aberrants qu'ils induisent). L'enjeu est donc de réfléchir au développement urbain comme une continuité des bourgs existants, en prenant en compte la morphologie et l'architecture de ceux-ci, et d'envisager comment cette continuité peut contribuer à la qualité du cadre de vie de ces bourgs.

VALORISER UN PAYSAGE DE MONTS ET DE VAUX

Le développement futur d'activités de loisirs, en lien avec la proximité de hauts lieux touristiques (les plages du débarquement notamment) est moins controversé, « à condition de ne pas dénaturer le paysage ». L'exemple du terrain de golf du lac de la Dathée est cité.

Plus généralement, le paysage se doit d'être au service du bien-être des familles, mais aussi des personnes en convalescence, pour se ressourcer. L'hôpital d'Aunay-sur-Odon et la maison d'accueil spécialisé sont autant de lieux de soins dont les patients gagneraient à bénéficier de paysages de qualité incitant à la promenade et à la détente.

Dans tous les cas, la multitude de sites intéressants présents sur le territoire mériterait d'être mieux valorisée à travers la communication vers l'extérieur du territoire et à travers la signalétique sur place.

UNE MISE EN SCENE DU PAYSAGE PAR LA TOPOGRAPHIE A RESPECTER

Le territoire de Pré-Bocage Intercom présente l'intérêt d'avoir un relief marqué et varié qui participe non seulement de sa qualité mais offre aussi des promontoires et des horizons de qualité. En dehors du Mont Pinçon, rares sont les panoramas aménagés et valorisés. Il y a donc un double enjeu, à la fois de préservation des lignes de crête pour assurer la qualité des horizons et de la valorisation des belvédères naturels.

DES AMENITES DU PAYSAGE INEXPLOITEES

Si le territoire est unanimement reconnu pour ses sentiers de randonnées, il ne valorise pas forcément beaucoup d'autres éléments de ses paysages qui ont un potentiel évident d'attractivité : le rapport à l'eau, les ensembles forestiers, les espaces et sites naturels singuliers, le patrimoine et les parcs et jardins remarquables, ...

VERS UNE GOUVERNANCE AU SERVICE DU PAYSAGE

Le paysage offre ainsi une multitude de possibilités. Ce faisant, des choix variés s'offrent et vont influencer son évolution. Or, chacun dispose d'un avis propre, sensible et personnel sur le paysage, ce qui peut rendre difficile la formation d'un compromis quant aux choix à réaliser : Quel équilibre trouver entre l'accueil de nouveaux habitants et la volonté de maintenir la biodiversité ? Comment préserver l'environnement sans conduire à une « mise sous cloche » de ce dernier à la suite d'une protection trop forte qui le fige ? Les habitants sont conscients de l'existence de ces points de clivage et de ces conflits d'usage.

Il importe, dans un tel contexte, de prévoir les différentes possibilités d'évolution du paysage et de formuler collectivement des solutions sur la manière d'y travailler. Une piste pour y parvenir peut s'imaginer au travers d'un paysage, dont les éléments seraient entretenus collectivement (les haies et les rivières pas exemple), tel que cela se faisait dans le passé. L'association de restauration du petit patrimoine lié à l'eau en est un bon exemple.

UNE GOUVERNANCE A METTRE EN PLACE AU SERVICE D'UNE STRATEGIE PAYSAGERE

Les deux premières phases de concertation du Plan de paysage ont révélé un véritable attrait pour le thème du Paysage et surtout une capacité intégratrice de mobilisation des différents acteurs du territoire. Si ce thème n'était jusque-là pas véritablement porté par les instances politiques et administratives du territoire, le positionnement de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom sur un Plan de paysage démontre l'envie initiale de mettre en place une véritable stratégie pour la qualité des paysages de demain. Il y a donc un véritable enjeu, au-delà de la stratégie de mettre en place un mode de gouvernance et des moyens de pilotage et de coordination de la mise en œuvre du Plan de paysage.

Fig. 4 : Paysage singulier de la vallée sèche d'Angerville - Seulline



LE MODE D'ACCES AU PAYSAGE, QUELS IMPACTS ?

La question de l'accessibilité au paysage est posée par les habitants notamment au regard de l'usage des NTIC (Nouvelle Technologies de l'Information et de la Communication - réseaux sociaux et internet au sens large). En effet, si le souhait d'une couverture réseau plus large et accessible à tous est promue et souhaitée, dans le même temps, différents enjeux sont évoqués. Le premier d'entre eux concerne la fracture numérique qui peut apparaître entre une population à même d'avoir accès aux outils numériques et en capacité de les utiliser et une population qui n'y aurait pas accès et/ou serait en incapacité de les utiliser par manque de connaissance et d'appropriation. Les adolescents et jeunes adultes peuvent, en ce sens, bénéficier de facilités vis-à-vis de ces outils, facilités dont ne disposent pas la grande majorité des retraités, par exemple.

Un autre sujet de controverse qui se dessine est l'utilisation de tels outils vis-à-vis du paysage. S'ils permettent de sensibiliser à la beauté d'un paysage et de la partager instantanément, ils participent dans le même geste à sa destruction par l'émission de gaz à effet de serre et la consommation de matériaux, et induisent un rapport particulier et distancié au paysage sur le plan du sensible.

Dans un tel contexte, la question des outils à privilégier et une réflexion sur ce qu'ils peuvent engendrer s'avère nécessaire. Cet enjeu entre notamment en résonance avec les travaux du photographe Martin Parr qui, bien avant l'arrivée des smartphones, a documenté la pratique (déjà intense) de la photographie par les touristes découvrant les grands monuments.



Fig. 5 : Chichén Itzá, Mexique, 2002. © Martin Parr / Magnum Photos.



Fig. 6 : Porthcurno, dans les Cornouailles, en Angleterre, en 2017. © MARTIN PARR / MAGNUM PHOTOS / ROCKET GALLERY



LES OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE

PREAMBULE METHODOLOGIQUE

ETAT D'ESPRIT

Dans la continuité de l'approche privilégiée lors du diagnostic, la définition des objectifs de qualité paysagère s'est appuyée sur les envies et les idées des acteurs du territoire : élèves des écoles élémentaires, élus, habitants volontaires, ...

VISITE DE TERRAIN DES ELUS



Une journée de visite de terrain, organisée le 7 février 2019 avec une vingtaine d'élus et de techniciens territoriaux, a permis d'appréhender le territoire et ses problématiques paysagères. L'objectif était de proposer une lecture commune des paysages et de comprendre comment les évolutions ou non de celui-ci peuvent amener de la qualité ou au contraire le banaliser ou « l'effacer ».

ANIMATION DANS DES ECOLES ELEMENTAIRES

Des animations scolaires ont été programmées dans 4 écoles du territoire de PBI, à la suite d'une invitation transmise à tous les enseignants de classes de CM1- CM2 du territoire. Au total, 6 groupes ont participé à la démarche qui s'est déroulée en différentes étapes :

- Une séance de découverte /réflexion autour de la notion de paysage, avec l'équipe en charge de la réalisation du Plan de paysage ;
- Un travail avec les enseignantes sur la description du paysage environnant (géographie) ;
- Un travail d'imagination sur le paysage du futur, dont les enfants rêvent pour demain, quand ils seront grands ;



- Une cérémonie de présentation des travaux, en présence des élus, des parents, des enseignantes et des techniciens le 26 mai 2019 dans les locaux de la Communauté de communes de Pré-Bocage Intercom.

Les écoles suivantes ont souhaité participer à la démarche :

Ecole	Missy (Val-d'Arry)	Epinay-sur-Odon	Anctoville (Aurseulles)	Le Plessis-Grimoult (Les Monts-d'Aunay)
Date	1 ^{er} mars matin	4 mars matin	14 mars matin	14 mars après-midi
Effectifs	19 CM1 et 29 CM2 (en 2 groupes)	25 CM1 et CM2 10 CM1 (en 2 groupes)	12 CM2 et 14 CM1	7 CM1 et 6 CM2



La séance d'introduction au paysage s'est déroulée de la manière suivante :

- Un temps de présentation croisée des enfants et des adultes à l'aide d'un jeu ;
- Un temps de présentation de la démarche globale, de la demande de Pré-Bocage Intercom, des objectifs du travail des enfants et de son inscription dans le projet ;
- Un temps de recueil des pré-notions de paysage ;
- Un temps de réflexion et d'échanges en petits groupes à partir de photographies de paysages divers et d'un questionnement : « Est-ce un paysage ? Pourquoi ? » ;
- Un temps de partage des notions-clés d'un paysage ;
- Un temps de synthèse sur la définition de la convention européenne du paysage, adoptée le 20 octobre 2000, à Florence : « Le paysage est une partie de territoire telle qu'elle est perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Outre l'effet pédagogique de sensibilisation au paysage, il est pertinent de prendre en compte le point de vue des enfants sur le paysage puisqu'ils sont les adultes de demain et qu'ils ont ou peuvent avoir d'autres attentes/envies que les adultes.

ATELIER DE DEFINITION DES OBJECTIFS

L'atelier de définition des objectifs, ouvert aux mêmes personnes que celles invitées aux ateliers de perception du paysage, s'est tenu le 4 mars 2019 dans l'après-midi, à Aunay-sur-Odon (commune déléguée de Les Monts-d'Aunay). Il a rassemblé une trentaine d'élus, de partenaires institutionnels et d'habitants, avec pour objectifs de poser les orientations du futur Plan de paysage.

Co-animé par IDEA Recherche et AVEC, il a été organisé, comme les précédents, sous la forme d'un séminaire de travail alternant des temps de présentation avec l'ensemble des participants, des travaux en petits groupes et des moments de confrontation et d'échanges entre l'ensemble des participants.

Les étapes suivantes se sont succédées :

- Rappel de la démarche générale de Pré-Bocage Intercom et du Plan Paysage ;
- Présentation du diagnostic réalisé, des apports des ateliers de perception, des enjeux qui en sont ressortis et des différentes unités paysagères définies ;
- Retour sur la sortie des élus ;
- Projection en petits groupes du paysage idéal de demain, en relevant les obstacles éventuels mais aussi les atouts ;
- Propositions de pistes d'action pour chaque unité paysagère, partir des blocs-diagrammes présentés ;
- Mise en commun.



Ce travail très riche a permis de définir des orientations paysagères générales pour l'ensemble du territoire et de préciser des actions spécifiques à chaque unité paysagère.



LE PAYSAGE REVE DE DEMAIN

Deux points nous ont particulièrement marqué durant les interventions auprès des enfants. D'une part, ils ont très généralement établi **un lien net entre la question du paysage et celle de l'environnement** (protection de la nature, gestion des déchets, ...), montrant en cela leur sensibilité et leur imprégnation de ces sujets. Il est difficile de savoir si cela résulte des programmes scolaires relatifs au développement durable ou d'une évolution sociétale de fond. D'autre part, les enfants, durant les interventions en classe, ont souvent éprouvé **des difficultés à s'extraire d'une conception « naturelle » du paysage**. La végétation était très souvent mise en avant, parfois le relief, la géologie, mais généralement toute construction humaine excluait à leur yeux la notion de paysage.

LE PAYSAGE DANS 50 ANS VU PAR LES ENFANTS

Lors de la présentation des travaux aux élus le 23 mai 2019, l'évolution était notable. Les projets présentés dénotaient une acceptation beaucoup plus large du paysage, qui confinait davantage à la notion de projet de territoire. On peut dire qu'une certaine appropriation de la notion de paysage a pu se faire au cours des différentes étapes du projet.

Conformément à ce qui était souhaité, les 4 écoles se sont saisies, de manière différente, des consignes de départ, ce qui donne davantage de richesse à la démarche.

Ainsi, les élèves des deux classes de l'école de **Missy (commune déléguée de Val-d'Arry)** ont apprécié le côté imaginaire de la démarche et la carte blanche qui leur a été donnée par les enseignants. Ils ont travaillé à partir de maquettes, de dessin, de Playmobil®, de Lego®, etc. Le croisement des points de vue différents sur le paysage du futur dans la classe a été particulièrement riche. Ceci se traduit par des projets très diversifiés : industriels, agricoles, technologiques, ... En voici quelques exemples :

- Un premier projet qui insiste sur l'aspect positif, optimiste, avec des habitants qui sourient et s'entraident et une place importante accordée à la nature ;
- Un second projet de laboratoire futuriste qui vise à fabriquer des androïdes pouvant aider les humains à nettoyer la planète ou pour d'autres tâches, ...
- Un troisième projet qui présente des immeubles car Missy (commune déléguée de Val-d'Arry) va devenir une grande ville avec des éoliennes pour rester écologique. On y voit des enfants qui s'amuse, se baignent dans un petit lac, ...

Avant de présenter leurs projets, les élèves d'**Ancville (commune déléguée d'Aurseulles)** récapitulent la démarche qu'ils ont suivie. L'intervention en classe leur a permis de cheminer d'une conception du paysage défini comme « la nature » à « ce que l'on voit autour de nous, à la hauteur des yeux, on peut le représenter, le peindre ». Ils sont maintenant conscients du fait que « les habitants ont modifié le paysage ». La deuxième étape du travail consistait pour chacun à ramener une photo du paysage autour de chez soi, puis de le dessiner comme on l'imaginait demain. Face à la difficulté de dessiner un paysage, la classe est allée faire une visite croquis sur le thème du paysage au musée des beaux-arts de Caen. Ils ont été accompagnés dans la lecture de paysage et différentes techniques (pastel, sanguine, crayon, ...) et supports leur ont été présentés. Ils ont alors pu projeter le paysage de demain à partir des photos en utilisant des pastels. Quelques enfants présentent leur projet, qui se caractérisent par de nombreux aménagements : piscine, jacuzzi, terrain de tennis, cabane dans les arbres, trampoline, buts, salle de sport, restaurant, salle de concert, ... La dernière étape a consisté à organiser une visite découverte du bocage avec la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) sur leur site pédagogique de Chouains. Ils ont ainsi pu se rendre compte de l'intérêt du bocage pour la faune et la flore et pour les hommes, de sa richesse et de sa beauté. Cette visite, réalisée le 11 juin 2019, les aurait probablement conduits à poursuivre la réflexion sur leurs projets de demain.

Les enfants de l'école d'**Epinay-sur-Odon** se sont projetés en 2050. Une première équipe voit Epinay avec une grande tyrolienne, un parc pour les enfants où ils peuvent dormir, avec des maisons, un magasin de peluches gratuites et un parc de jeux et des parcours. Une deuxième équipe envisage de transformer Epinay en zoo, agrémenté d'une piscine à balles et d'un restaurant, ainsi que d'une tour de repérage. Un troisième groupe a planché sur l'école de 2050. Elle comporte un bar-restaurant, une montagne russe, une piscine, une salle de jeux vidéo et une salle de vidéosurveillance. Un quatrième groupe imagine le village avec peu de végétation, beaucoup d'habitations, une église, l'école et 6 magasins. Le cinquième groupe se projette aussi sur une vision plus urbaine : stade de foot avec des tribunes et un club, des immeubles, des lotissements et des intérieurs avec des piscines, ... Le sixième groupe envisage une gare, une école et plusieurs champs, une piscine et un musée d'histoire naturelle, plus de végétation que de maisons ...

Les enfants de l'école du **Plessis-Grimoult** ont réfléchi à des activités pour « faire vivre le village mais en laissant un côté rural » : plus de loisirs, plus de monde, plus d'écologie. Leur projet, qui porte sur le bourg dans sa globalité, comporte :

- Un centre équestre pour l'entraînement des chevaux, afin qu'ils puissent ensuite aller sur la piste de trot existante ;
- Un city-stade utilisable dans et hors temps scolaire ;
- Un parc avec une aire de jeux, un parc animalier, un parc floral et un food-truck ;

- Des éoliennes pour limiter les centrales nucléaires et profiter du potentiel de vent local ;
- Une bibliothèque pour remplacer celle qui était dans l'école maternelle ;
- Un centre de tri pour limiter la pollution ;
- Une piscine écologique, à partir de l'eau de la nappe phréatique, qui sera dépolluée en circuit fermé ;
- Un stade de luge d'été, sur la colline ;
- Une aire de jeux pour s'amuser...



Fig. 7 : Présentation des travaux des enfants aux élus le 23 mai 2019

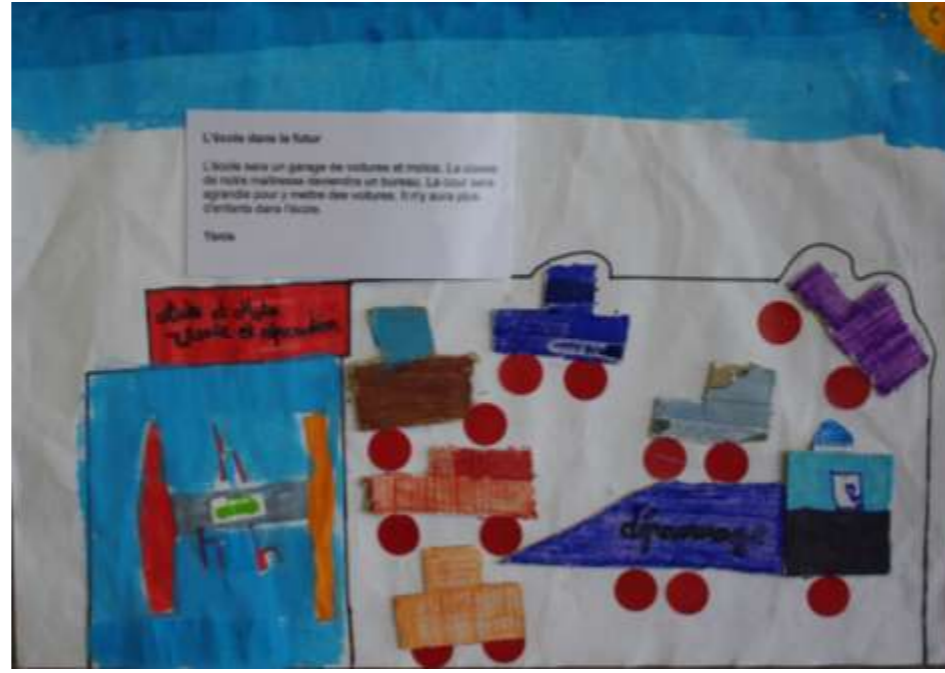


Fig. 8 : Dessins et maquettes présentés aux élus par les enfants



Que se passerait-il si on détruisait une partie du bocage à Anctoville (commune déléguée d'Aurseulles) pour construire une salle de concert, un centre commercial, une salle de jeux vidéo, une fête foraine, un cinéma etc. et les parkings pour toutes les voitures qui viendraient ?

Pour répondre à cette question, nous sommes allés découvrir le bocage avec la Fédération départementale des chasseurs sur leur site pédagogique de Chouains.

Nous avons appris que le bocage est constitué de différents éléments : des pâtures ou des champs cultivés entourés de haies, des ruisseaux et des mares, d'arbres, de fermes et de hameaux.

Nous avons découvert que **dans une haie, on trouve plusieurs strates avec différentes sortes de végétation et d'animaux.**

Dans les racines, on trouve des vers de terre. Dans la mousse qui pousse sur la terre, on trouve des insectes (fourmis, sauterelles). Dans l'herbe et dans les arbustes, vivent des petits mammifères (souris, rats, musaraignes, campagnols) et des petits oiseaux (passereaux : rouges-gorges, troglodytes, mésanges). Les grands oiseaux vivent perchés dans les grands arbres (corneille noire, corbeau freux, pigeon, buse). D'autres animaux se nourrissent et habitent dans le bocage : le lièvre, le sanglier, le blaireau, le chevreuil, le renard, le faisan, etc.

Ces animaux sont sauvages. Si le bocage est détruit, ils ne pourront plus se cacher, se nourrir, faire leur nid, se reproduire et se reposer.

Nous avons découvert que le bocage est aussi utile pour les hommes.

Les haies servent depuis le Moyen-âge à entourer les champs (clôtures) et à éviter par exemple que les animaux domestiques s'échappent.

Quand il pleut, l'eau qui ruisselle emporte dans la pente la terre des champs avec elle jusqu'à la rivière en bas. S'il y a une haie avec un fossé, la terre est stoppée au pied des haies (zone tampon). C'est ce qu'on appelle l'effet anti-érosion.

Les fossés au pied des haies aident l'eau de pluie à s'écouler à travers les racines jusqu'aux nappes phréatiques en filtrant et en nettoyant l'eau. Il y a des risques de problèmes d'alimentation en eau si on supprime les fossés et les talus.

Si ces haies sont supprimées, les rivières vont déborder, la terre va glisser et il y aura des inondations.

Les haies brisent le vent et protègent les cultures, les habitations et les bêtes. Si on les supprime, il y a aura moins d'abri pour les animaux et les habitations et le vent pourraient abîmer les cultures.

Nous avons trouvé que le paysage du bocage est aussi très beau, bien entretenu.

Nous avons aimé le calme et les chants d'oiseaux. Nous avons entendu le geai des chênes donner l'alerte de notre présence, un coq faisan, un canard colvert, une grive musicienne, ...

Nous avons découvert de nombreuses espèces d'arbres qui composent les haies, avec leurs fleurs et leurs fruits : des chênes, des hêtres, des acacias, des pins, des frênes, un noyer, un cornouiller, des épicéas et un douglas.

Des arbustes : des noisetiers, des groseilliers, des fusains, des merisiers, des aubépines et un sureau.

De la petite végétation : ronce, lierre, ...

L'eau de la mare, au fond du vallon, était très claire car il n'y a pas de terre qui a été entraînée grâce aux haies. Ce paysage change avec les saisons.

Si on supprime une partie du bocage pour construire des bâtiments, on risque de perdre notre milieu rural avec toute sa végétation et de devenir un milieu péri-urbain avec du béton et du bitume.

Note de l'enseignante - Si nous avons eu encore du temps pour réfléchir au projet, nous aurions continué notre réflexion. Après ces découvertes sur notre environnement, quels changements sur le paysage nous pourrions envisager pour demain qui prennent en compte la préservation et la mise-en-valeur du bocage ?



Fig. 9 : Dessins d'enfants de l'école d'Anctoville (Aurseulles) sur l'évolution des paysages

Fig. 10 : Une diversité liée à des transitions entre des paysages bien marqués (plateau bocager depuis le Mont Pinçon – Le Plessis-Grimoult (Les Monts-d'Aunay))



Fig. 11 : L'eau, un marqueur trop discret du paysage du territoire (l'Odon et les douves de Parfouru l'Eclin – Livry (Caumont-sur-Aure))



LE PAYSAGE REVE PAR LES ACTEURS ET LES HABITANTS DU TERRITOIRE

UNE DIVERSITE DE PAYSAGES RURAUX AVEC L'EAU POUR PATRIMOINE

Le paysage rêvé par les participants aux ateliers repose avant tout sur la conservation de l'identité rurale et de la diversité des paysages actuels. Ceci suppose, par exemple, la reconquête de ceux qui sont menacés comme les fonds de vallées ouverts et les vergers de haute tige. Cet attachement fort aux éléments identitaires du patrimoine local est à mettre en relation avec la volonté affichée de transmettre aux générations futures la relation au paysage et un patrimoine de qualité, de les éduquer en ce sens. Le paysage de demain doit également traduire l'idée d'un territoire accueillant, doté de services équitablement répartis et propice aux échanges.



La préservation de la ressource en eau sous toutes ses formes (ruisseaux, mares, fossés, zones humides, ...), du point de vue quantitatif et qualitatif, et la mise en valeur du patrimoine qui y est liée, sont des sujets primordiaux. Leur importance est à mettre en lien avec le constat de sa faible visibilité mise en exergue lors du diagnostic. Ce patrimoine « eau » est le support d'activités touristiques et d'actions collectives de restauration, comme cela se pratique déjà en certains endroits du territoire de Pré-Bocage Intercom. Cette approche de l'eau au sens large favorise la richesse de la biodiversité du territoire.

Fig. 12 : Quand l'eau devient patrimoine : Parfouru l'Eclin – Livry (Caumont-sur-Aure)

Les objectifs définis par les participants à l'atelier du 4 mars

1. Le paysage en général :

- Faire perdurer l'identité rurale du territoire ;
- Garder cette diversité de paysages, en respectant les fonctions de chacun ;
- Eviter la fermeture des fonds de vallées ;
- Conserver voire reconstituer les verges de haute tige ;
- Vigilance aux diverses pollutions : sonore (A84), chimique (nappes d'eau), etc. ;
- Le problème des drones (vie privée ?).

2. Territoire :

- Transmettre la relation des anciens aux nouveaux (éducation des enfants) ;
- Communiquer sur le patrimoine ;
- Education au territoire ;
- Intergénérationnel : des lieux de rencontres ;
- Un territoire de services de proximité ;
- Egalité de services ;
- Co-construction.

3. Eau :

- Préserver la ressource en eau (pompages, qualité chimique et bactériologique, ...) ;
- Avoir le souci de la qualité de l'eau ;
- Qualité et quantité disponible ;
- Entretien des berges ;
- Couvert à proximité des cours d'eau ;
- Conserver les milieux humides (mares, etc.) ;
- Tourisme piscicole, présence de plans d'eau à vocation touristique,
- Effets sur la biodiversité,
- Refaire vivre le patrimoine lié à l'eau en créant de la convivialité (cours d'eau, mares, fossés, ...) ;
- Mieux gérer le drainage.

UN BOCAGE STRUCTURE TEMOIGNANT D'UNE AGRICULTURE DE QUALITE

Le bocage structure le paysage de demain autour de bois et de bosquets, de haies sur talus bordées de fossés et de chemins bien entretenus propices à la randonnée. Renforcées par des opérations d'implantation soutenues financièrement, les haies sont implantées aux endroits stratégiques, en bas de versant et à mi-pente, afin de jouer pleinement leur rôle. Elles sont mieux acceptées et bien entretenues, grâce à des mesures de protection et une filière de valorisation économique.

En toute cohérence, l'agriculture raisonnée et familiale est privilégiée sur le territoire et fait une grande place à l'élevage. Le développement des circuits alimentaires de proximité participe de la diversité des productions agricoles et donc des cultures dans l'assolement. Ici encore, l'éducation des plus jeunes s'avère primordiale.

Dans ce territoire à l'environnement rural préservé, la biodiversité doit surtout être renforcée, prolongée en milieu urbain, en étendant les continuités écologiques et en développant des espaces végétalisés tels que les jardins partagés, les parcs, ...



Fig. 14 : chemin creux préservé à Maisoncelles-sur-Ajon

Fig. 13 : Un bocage encore très structuré au nord de Caumont l'Eventé (Caumont-sur-Aure)



Les objectifs définis par les participants à l'atelier du 4 mars

4. Bocage :

- La haie est un enjeu fort pour le paysage de demain ;
- Le rôle de la haie est primordial : bonne gestion, entretien, ... ;
- Conserver le bocage (ne pas faire de la plaine de Caen) ;
- Sensibiliser à l'intérêt des haies ;
- Incitation à la replantation ;
- Engager un plan de replantation des haies avec des actions d'incitation ;
- Préserver les haies pour pouvoir se promener le long des chemins qui en sont bordés ;
- Préserver les haies et les talus et développer une filière économique (bois) ;
- Valoriser le produit des haies pour les inscrire dans le paysage ;
- Travailler le positionnement des haies mais sans les systématiser partout (exemple sur la zone de plaine) ;
- Être vigilant sur les bois ;
- Bénéficier d'un paysage de bosquets et de bois, avec des chemins ;
- Maintenir les talus en bas de versant ou à mi-pente et refaire les fossés ;
- Des vallons et des chemins creux ;
- Améliorer la gestion et l'entretien des chemins de randonnées (peu fréquentés) ; réduire les possibles conflits entre les différents usages ; mise en valeur de ces chemins à développer.

5. Agriculture :

- Préserver l'agriculture (pas de ferme industrielle) ;
- Privilégier l'agriculture raisonnée ;
- Développer les circuits courts, qui ont un impact direct sur les paysages (Projet Alimentaire Territorial (PAT)) ;
- Retrouver tous les produits chez les agriculteurs ;
- Maintenir l'élevage ;
- Refaire de l'assolement ;
- Mieux gérer le drainage.
- Développer les fermes pédagogiques

DES PAYSAGES URBAINS ET DES NOUVEAUX USAGES QUI NE DOIVENT PAS RENIER LA TRADITION RURALE DU TERRITOIRE

Dans le même esprit, le développement de l'habitat s'inscrit en harmonie avec le bâti traditionnel, par la rénovation, par l'usage de matériaux qui s'intègrent, par des formes urbaines qui s'inspirent de l'existant et par la présence de haies paysagées. La création de pôles de vie multigénérationnels est recherchée. Les zones d'activités économiques sont mieux intégrées sur le plan paysager, grâce à un traitement végétal plus soigné et des aires de stationnement non bitumées.

Ce paysage rêvé est générateur d'activités touristiques variées, prenant appui sur le caractère rural du territoire. Malgré le développement des navettes, des vélos électriques et de la marche à pied, les mobilités restent une problématique entière. La résolution de la fracture numérique est en cours. Mais les énergies renouvelables, notamment sous la forme d'éoliennes, sont très développées. Les recettes financières qu'elles produisent permettent d'alimenter un cercle vertueux d'amélioration du paysage : plantation de haies, enfouissement de réseaux, etc.



Les objectifs définis par les participants à l'atelier du 4 mars

6. Urbanisme :

- Urbaniser de manière harmonieuse et en respectant le patrimoine (bâti traditionnel), le paysage ;
- Mieux intégrer les constructions dans le paysage ;
- Bien intégrer l'habitat neuf dans le bâti ancien de qualité ;
- Limiter/raisonner l'urbanisation (lotissements) ;
- Privilégier la rénovation urbaine du vieux bâti ; octroyer des aides pour ce faire ;
- Pas de lotissements mais des écoquartiers, des petites maisons ;
- Réfléchir sur des lotissements différents (haies d'essences locales, aires de jeu collectives, etc.) ;
- Réfléchir à la conception et aux matériaux utilisés ;
- Encourager l'aménagement paysager des zones commerciales ;
- Eviter les zones d'activité « hors-sol » (sans réflexion d'aménagement global) ;
- Des parkings non bitumés ;
- Partager les zones de parkings ;
- Intégrer des aménagements paysagers et un travail sur les franges urbaines ;
- Penser aussi à travailler la « multigénérationnalité » au sein des nouveaux ensembles et à l'intégration de pôles de vie au sein des nouvelles structures d'habitation ;
- Avec le SCoT et les PLUi, la réflexion a gagné en cohérence territoriale ;
- « Spécialiser » les fonctions, harmoniser les projets en fonction des éléments de paysage (Zone d'activité économique vers l'A84, le tourisme sur le synclinal, ...).

7. Biodiversité :

- Conserver la biodiversité en milieu rural et urbain ;
- Question de la végétalisation des milieux urbains ;
- Favoriser les continuités écologiques (Trame Verte et Bleue (TVB)) ;
- Développer des espaces de verdure sur Caumont-l'Eventé (Caumont-sur-Aure) / Aunay-sur-Odon (les Monts-d'Aunay) / Villers-Bocage en réhabilitant des friches ;
- Davantage de verdure dans les bourgs ;
- Dans le milieu urbain, la densification ne doit pas conduire à une restriction des espaces verts. Il faut savoir s'inspirer du bon sens des anciens ;
- En milieu urbain, créer des jardins partagés, des espaces verts communs ;
- Conserver les milieux humides (mares, etc.) ;

8. Tourisme :

- Développer le tourisme de manière importante pour renforcer l'attractivité du territoire ;
- Développer le tourisme rural ;
- Tourisme piscicole, présence de plans d'eau à vocation touristique.

9. Mobilités :

- Un questionnaire par rapport à la gestion de la mobilité, mais pas de réponse ;
- Des vélos électriques ;
- Des navettes ;
- Déplacements à pied.

10. Energies :

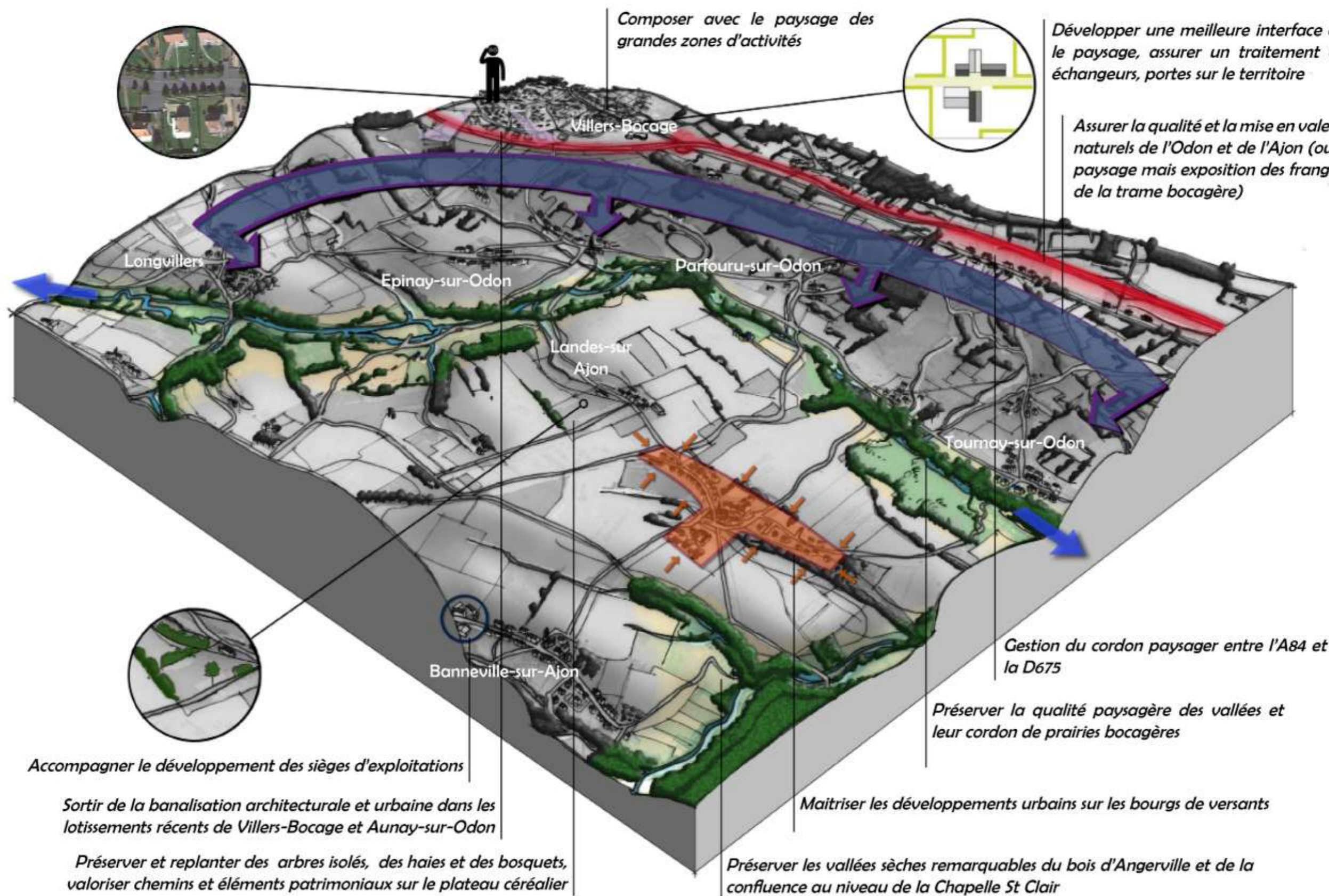
- Développer les énergies renouvelables ;
- Utilisation du produit financier des éoliennes, des lignes hautes tensions pour replanter des haies, rénover le bâti ancien et historique, enfouir les réseaux dans les bourgs ;
- Organiser un marché du bois en biocombustibles.

10. Numérique :

- Travailler à la résolution de la fracture numérique.

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE DE L'UPI

BLOC-DIAGRAMME DE L'UNITE PAYSAGERE DES VALLEES PREBOCAGERES DE L'ODON



LES OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE DECLINES PAR UNITES PAYSAGERES

OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE DES VALLEES PREBOCAGERES DE L'ODON

REMETTRE EN SCENE LES GRANDES VALLEES QUI DONNENT A LIRE LE PAYSAGE

Les vallées de l'Odon et de l'Ajon, en entrant dans la plaine calcaire de Caen, prennent une section plus ample qui ouvre de fait un large couloir visuel. Les coteaux offrent ainsi de nombreux effets de balcons qui délivrent de larges panoramas, non seulement sur la vallée, mais aussi sur les plateaux bocagers et les monts boisés sur l'horizon. L'objectif est donc de préserver cette ouverture du paysage et les principaux belvédères naturels tout en tenant compte de l'exposition de ces grands coteaux au paysage. Le maintien de la trame bocagère y est primordial, non seulement pour la gestion des eaux de ruissellement et de la structuration des pentes, mais aussi pour l'intégration paysagère des franges urbaines (notamment celle de Villers-Bocage et des bourgs implantés sur les pentes de la vallée).



Fig. 15 : Panorama sur la vallée de l'Odon depuis la crête de Villers-Bocage

REVELER L'EAU DANS LE PAYSAGE

La tendance à la fermeture des fonds de vallées impose des objectifs pour une meilleure gestion des prairies inondables et de leur cadre bocager. Il s'agit, par ailleurs, de retrouver un meilleur accès physique ou visuel à l'eau avec une valorisation des loisirs qui sont liés à cet élément ou du tourisme. Ces fonds de vallées et ces zones humides sont d'autant plus stratégiques qu'ils recèlent un potentiel important de biodiversité.

RETISSER UN NOUVEAU BOCAGE SUR LES VALLEES OU LE PLATEAU

Cette unité paysagère présente la trame bocagère la plus altérée du territoire avec, sur les parties hautes des plateaux, une impression de plaine céréalière ouverte. L'objectif est clairement de recomposer un bocage de qualité s'appuyant sur les haies encore existantes dans les vallées qu'il s'agira de préserver. La priorité sur les versants de coteau est de recomposer une trame qui se dessine sur les courbes de niveaux, permettant ainsi de restructurer le paysage de l'ensemble de la vallée. Sur les plateaux, la tâche est plus complexe mais peut s'appuyer sur la mise en place d'arbres sentinelles (arbres marqueurs isolés dans la plaine) et de rideaux bocagers prioritairement orientés Nord/Sud afin de créer un filtre ralentissant les vents d'Ouest et de dégager la vue sur les monts boisés.



Fig. 16 : retrouver une composition bocagère sur les plateaux céréalières ouverts (Le Mesnil-au-Grain)

Il s'agit par ailleurs d'adapter cette trame bocagère aux pratiques agricoles actuelles ou à venir en anticipant leur facilité de gestion et surtout leur capacité de valorisation économique et agronomique. Leur rôle paysager dans l'intégration des franges urbaines ou des sièges d'exploitation est par ailleurs fondamentale. A ce titre, un accompagnement (sensibilisation ou encadrement réglementaire) du développement du bâti agricole permettrait de mieux le qualifier dans le paysage.

IMAGINER UN URBANISME RURAL DE QUALITE ET IDENTITAIRE DU PRE-BOCAGE

Cette unité paysagère est particulièrement marquée par un fort développement urbain du fait de sa proximité à l'aire d'influence de la métropole caennaise. La qualité des paysages urbains de demain tiendra, dans un premier temps, à la capacité de sortir des modèles industriels stéréotypés de construction et

d'urbanisation des lotissements récents. A ce titre, les agglomérations de Villers-Bocage et Aunay-sur-Odon (commune déléguée de Les Monts-d'Aunay) devront jouer un rôle d'exemplarité en matière d'expérimentation d'un urbanisme rural innovant et identitaire. Par ailleurs, il est fondamental de maîtriser le développement des bourgs de versants qui ont eu tendance à s'étaler dans la pente, marquant fortement le paysage des vallées d'extensions pavillonnaires souvent linéaires.

DES ATOUTS AU NIVEAU DES MOBILITES QUI DOIVENT CONTRIBUER A LA QUALITE DES PAYSAGES

Le passage de l'A84 a littéralement catalysé le développement urbain et économique du territoire. Cela a aussi induit une déstructuration importante du bocage par l'effet du remembrement agricole. Ce phénomène est d'autant plus marquant sur la bande paysagère entre l'autoroute et l'ancienne nationale qui souffre de cette déstructuration bocagère et d'un phénomène de déprise agricole couplé à un mitage urbain. Il y a là un objectif prioritaire de restructuration.

Par ailleurs, les grands axes viaires ont induit un développement économique plus important au niveau des échangeurs et des principaux pôles urbains. Ces zones d'activités en promontoire pour Villers-Bocage ou en fond de vallée pour Aunay-sur-Odon (commune déléguée de Les Monts-d'Aunay) sont particulièrement exposées aux grands paysages de la vallée de l'Odon et des crêtes de Sud du territoire, ce qui implique un objectif de qualité dans le traitement du bâti d'activités et de soin dans l'accompagnement végétal des espaces publics.

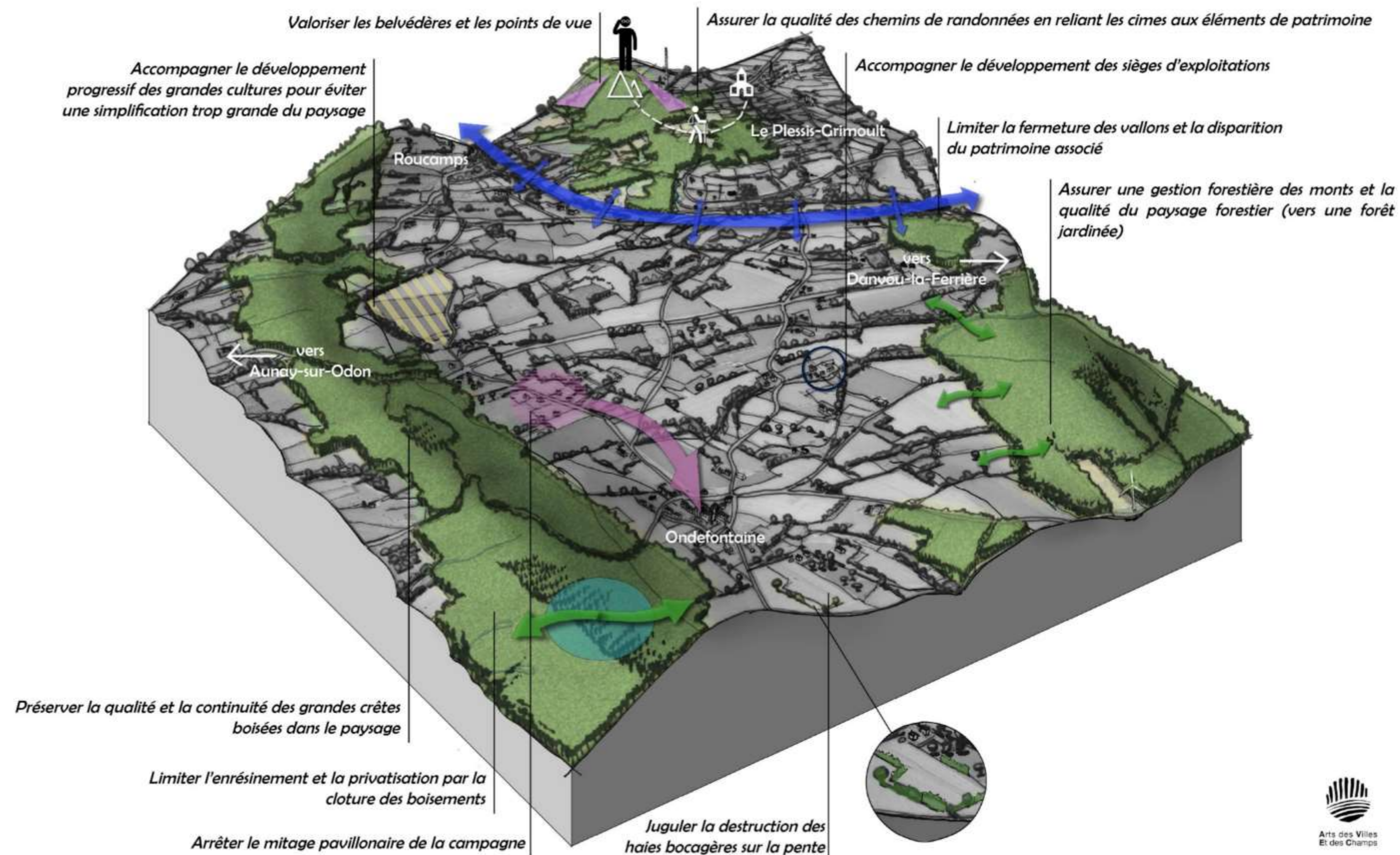


Fig. 17 : Paysage composite le long de l'ancienne nationale à Noyers-Bocage (Val-d'Arry)

La présence d'un parc éolien sur cette unité interroge sur les jeux de co-visibilités et de saturation dans le cas d'un nouveau projet éventuel.

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE DE L'UP2

BLOC-DIAGRAMME DE L'UNITE PAYSAGERE DES CRETES BOISEES DU SYNCLINAL BOCAIN



OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE DES CRETES BOISEES DU SYNCLINAL BOCAIN

VALORISER LES MONTS ET LES CRETES BOISEES

La topographie marquée de cette unité paysagère est un véritable atout dans la mesure où elle offre naturellement des belvédères qu'il s'agit de valoriser. L'objectif est clairement de renforcer la qualité des chemins de randonnées reliant ces points hauts au patrimoine.

La qualité de ces collines et crêtes tient aussi à l'intégrité du manteau forestier qui les recouvre, marquant ainsi l'horizon dessiné par les frondaisons plus ou moins sombres. L'objectif est donc d'assurer une gestion forestière des monts pour limiter l'effet des coupes franches et passer d'une monoculture sylvicole à une forêt plus « jardinée ».



Fig. 18 : Crête boisée dominant le bourg d'Ondefontaine (Les Monts-d'Aunay)

LIMITER LA FERMETURE DES VALLONS

Les vallées sont ici plus étroites et les coteaux souvent abrupts. De fait, leur inaccessibilité les a rendus moins faciles à exploiter et les boisements s'y développent refermant ainsi visuellement les vallons. L'objectif est donc de retrouver un meilleur accès physique ou visuel à l'eau avec une valorisation des loisirs liés à cet élément ou du tourisme. Cela permettrait notamment de faire découvrir le riche patrimoine d'étangs de retenues de pentes, de moulins et de biefs qui jalonnent ces vallons (sans oublier les légendes associées). Ces fonds de vallées et ces zones humides sont d'autant plus stratégiques qu'ils recèlent un potentiel important de biodiversité.

RALENTIR LA DISPARITION DU RESEAU BOCAGER

Le développement progressif des grandes cultures sur les plateaux entre les lignes de crête se traduit par une destruction progressive des haies. Cela déstructure le paysage et accélère le phénomène de lessivage des pentes. Si le paysage s'ouvre, il devient de fait moins complexe et perd de sa richesse. Il est donc fondamental d'accompagner ces évolutions agricoles pour éviter qu'elles se fassent au détriment des haies.

Il s'agit, par ailleurs, d'adapter cette trame bocagère aux pratiques agricoles actuelles ou à venir en anticipant leur facilité de gestion et surtout leur capacité de valorisation économique et agronomique. Leur rôle paysager dans l'intégration des franges urbaines ou des sièges d'exploitation est par ailleurs fondamental. A ce titre, un accompagnement (sensibilisation ou encadrement réglementaire) du développement du bâti agricole permettrait de mieux le qualifier dans le paysage.



Fig. 19 : Un réseau bocager altéré par la céréaliculture croissante (Brémoy)

LIMITER LE MITAGE URBAIN EN ZONE RURALE

Si la pression urbaine est beaucoup plus faible sur cette unité paysagère que sur le Nord du territoire, elle se fait en revanche par petites touches, souvent étalées autour des bourgs (comme à Jurques, commune déléguée de Dialan-sur-Chaîne) ou de manière sporadique dans la campagne, ce qui la rend beaucoup plus prégnante dans le paysage. L'objectif principal est donc de maîtriser ce mitage urbain et de favoriser un développement de l'habitat qui participe de l'identité spécifique des bourgs sur cette unité.

VERS UNE MEILLEURE MAITRISE DES DEVELOPPEMENTS LIES AUX INFRASTRUCTURES

Le seul axe vraiment majeur sur cette unité est la RD577, qui induit des développements plus importants sur les bourgs de Jurques et du Mesnil-Auzouf (communes déléguées de Dialan-sur-Chaîne), bien qu'il les évite. Cela se traduit, pour ces bourgs, par une déstructuration de leur trame ancienne d'implantation et un questionnement sur le devenir des terrains entre le contournement et la frange urbaine dont on ne lit finalement que les arrières.

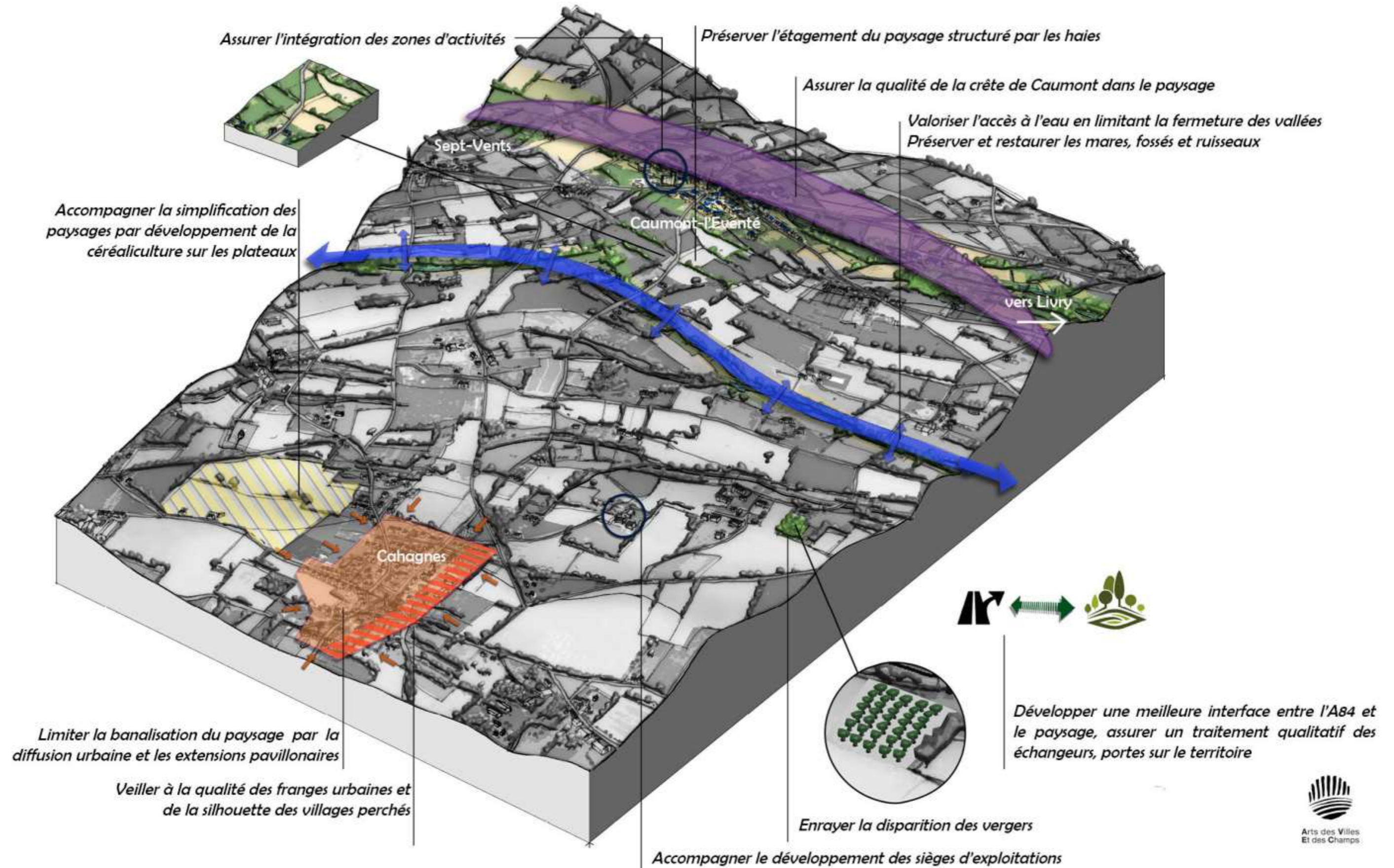
Par ailleurs, la présence d'un parc éolien sur cette unité interroge sur les jeux de co-visibilités et de saturation dans le cas d'un nouveau projet éventuel.



Fig. 20 : Etalement urbain linéaire du bourg de Jurques (Dialan-sur-Chaîne)



Fig. 21 : La RD 577 un axe à la fois structurant et destructurant



OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE DES COLLINES BOCAGERES ENTRE SEULLES ET DROME

PRESERVER ET VALORISER LES CRETES BOCAGERES HABITEES

Cette unité paysagère se caractérise par une succession de collines orientées Est-Sud/Ouest-Nord qui charpentent le paysage entre les vallées. Perchés sur les crêtes les bourgs se signalent sur l'horizon bocager des crêtes (Caumont-l'Eventé, Sept Vents et Cahagnes). Afin de préserver et valoriser la qualité de ces horizons qui fondent l'identité de cette unité, l'objectif est de mettre en place des moyens pour préserver cette « signature » caractéristique des horizons (en maîtrisant les constructions sur les crêtes ou la disparition des haies par exemple). Il s'agit par ailleurs de valoriser ces promontoires naturels en les rendant accessibles pour la randonnée ou en y aménageant des belvédères.



Fig. 22 Horizon sud marqué par la crête caractéristique de Caumont-l'Eventé (Caumont-sur-Aure)

LIMITER LA FERMETURE DES VALLONS ET FAVORISER L'ACCES A L'EAU

La tendance à la fermeture des fonds de vallées impose des objectifs d'une meilleure gestion des prairies inondables et de leur cadre bocager. Il s'agit de retrouver un meilleur accès physique ou visuel à l'eau avec une valorisation des loisirs liés à cet élément ou du tourisme. C'est notamment le cas de la base de loisirs de Cahagnes qui constitue sur le territoire un des rares endroit où l'on peut profiter d'activités de loisirs et de détente au bord de l'eau. Ces fonds de vallées et ces zones humides sont d'autant plus stratégiques qu'ils recèlent un potentiel important de biodiversité et qu'elles jouent un rôle tampon et épuratoire dans le réseau hydrographique du territoire.

RESTRUCTURER LE RESEAU BOCAGER SUR LES PENTES EN VALORISANT LES MARES ET LES VERGERS

Le développement des grandes cultures sur les hauteurs des collines se traduit par une destruction progressive des haies. Si sur cette unité, la structure bocagère des coteaux et des vallées est encore bien lisible, il y a un enjeu majeur à préserver les haies suivant les courbes de niveau pour éviter que s'accélère le phénomène de lessivage des pentes. Si le paysage s'ouvre, il devient par ailleurs moins complexe, révélant les constructions récentes et perd de sa richesse. Dans le même objectif, il est impératif de juguler la disparition des nombreux vergers et des mares qui assuraient, autrefois, de fonctions économiques dans le bocage mais qui, aujourd'hui, sont en perte de vitesse. Ces éléments qui enrichissent la trame bocagère, en diversifient les milieux, marquent aujourd'hui l'identité même du bocage normand. Il est donc fondamental d'accompagner ces évolutions agricoles pour éviter qu'elles se fassent au détriment des haies ou des éléments qui les accompagnent.



Fig. 23 Un bocage encore structuré sur la pente et ponctué de vergers haute tige traditionnels

Il s'agit également d'adapter cette trame bocagère aux pratiques agricoles actuelles ou à venir en anticipant leur facilité de gestion et surtout leur capacité de valorisation économique et agronomique. Leur rôle paysager dans l'intégration des franges urbaines ou des sièges d'exploitation est par ailleurs fondamentale. A ce titre, un accompagnement (sensibilisation ou encadrement réglementaire) du développement du bâti agricole permettrait de mieux le qualifier dans le paysage.

ENVISAGER UN DEVELOPPEMENT URBAIN HARMONIEUX SUR LES COLLINES BOCAGERES

Afin d'assurer une perception toujours qualitative des bourgs dans le paysage, l'objectif est de limiter, dans un premier temps, la banalisation du paysage en sortant du modèle pavillonnaire. La structuration ancienne des bourgs sur les pentes des vallées ou sur les crêtes a composé des bourgs de qualité qui valorisent les pentes, ce qui n'est pas forcément le cas des extensions pavillonnaires récentes qui adaptent plutôt le site à la construction que l'inverse et ce avec une faible compacité (ce qui induit un inconfort climatique à cause des prises au vent notamment.).



Fig. 24 : Des extensions urbaines pavillonnaires qui n'accompagnent pas aussi bien les pentes que le tissu ancien.

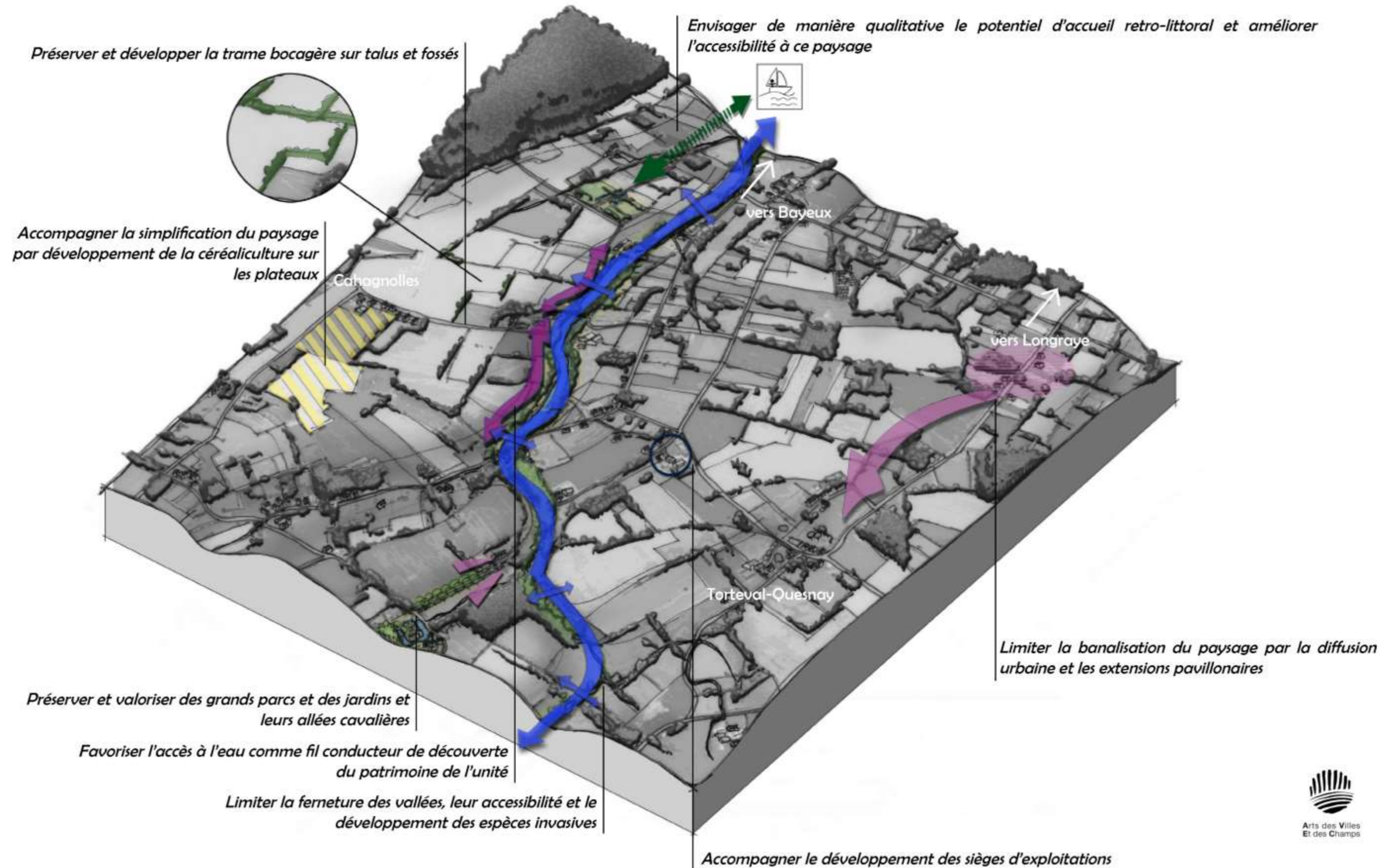
Par ailleurs, le positionnement des bourgs en crête ou à mi-pente des vallées impose un soin particulier dans le traitement des franges urbaines qui sont particulièrement exposées dans le paysage.

DES ATOUTS AU NIVEAU DES MOBILITES QUI DOIVENT CONTRIBUER A LA QUALITE DES PAYSAGES

Le passage de l'A84 a littéralement catalysé le développement urbain et économique du territoire. Cela a aussi induit une déstructuration importante du bocage par l'effet du remembrement agricole.

En outre, les grands axes viaires ont induit un développement économique plus important au niveau des échangeurs, le plus souvent en pleine campagne et sur les pôles urbains de Caumont l'Eventé (Caumont-sur-Aure) et Cahagnes. Ces zones d'activités sont particulièrement exposées aux grands paysages de monts et de vaux, ce qui implique un objectif de qualité dans le traitement du bâti d'activités et de soin dans l'accompagnement végétal des espaces publics. C'est d'autant plus important que les échangeurs constituent des portes d'entrée majeures sur les paysages du territoire.

BLOC-DIAGRAMME DE L'UNITE PAYSAGERE DU BOCAGE DU BESSIN MERIDIONAL



OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE DU BOCAGE DU BESSIN MERIDIONAL

REVELER LES RICHESSES CACHEES DE CE PAYSAGE

Cette unité paysagère présente un relief légèrement ondulé qui contraste par rapport au reste du territoire. L'objectif est ici de révéler les éléments de patrimoine à la fois bâti, paysager et naturel qui se cachent dans le bocage encore dense sur ce secteur : le château et le moulin de Parfouru-l'Eclin, le château de l'Orangerie, les Jardins de l'Albizia, domaine de Saint-Martin-le-Vieux, ... Il y a là une véritable problématique de repérage pour éviter de se perdre dans le dédale de chemins et de haies. Cet objectif est d'autant plus important que cette partie septentrionale du territoire est véritablement la porte rétro-littorale du littoral du Bessin.



Fig. 25 : Entrée du Domaine de St Martin-le-Vieux à Livry (Caumont-sur-Aure)

TIRER PARTI D'UNE EAU TRES ACCESSIBLE

Le bocage du Bessin méridional se distingue par une prégnance du réseau hydrographique que l'on borde ou traverse assez facilement. Ce réseau est accompagné d'un riche patrimoine bâti (châteaux, moulins, églises, ...), construit (ponts, biefs, gués, lavoirs, ...) ou naturels (mares, étangs, fossés, prairies humides, haies, ...). L'objectif est non seulement de préserver ces éléments de paysages comme faisant partie d'un tout à l'échelle de la vallée mais aussi de les révéler. Cela induit donc d'avoir une action sur le processus d'enrichissement ou de boisement des fonds de vallées ainsi que le contrôle des espèces invasives dans les prairies humides



Fig. 26 : Valoriser l'eau, omniprésente et accessible – Livry (Caumont-sur-Aure)

ASSURER LA PERENNITE DES STRUCTURES BOCAGERES FACE A LA PRESSION AGRICOLE

Le développement des grandes cultures sur les hauteurs des vallées amorce une ouverture des paysages de plateaux qui contraste fortement avec le bocage encore dense et préservé dans les vallées. L'unité présente dans les vallées des structures de haies sur talus et de chemins creux est remarquablement conservée. Il s'agit donc de pouvoir la maintenir dans le temps. Outre la préservation et la gestion de la trame bocagère dans les vallées, il s'agira aussi de prendre en compte les nombreux vergers qui accompagnent les hameaux et les nombreux arbres isolés qui ponctuent majestueusement les champs dans cette unité. Il s'agit également d'accompagner les évolutions agricoles pour éviter qu'elles se fassent au détriment des haies majeures, des chemins creux ou des éléments qui les accompagnent. Sur les plateaux, l'objectif est de retrouver une trame arborée compatible avec les grandes cultures qui permette de recomposer un paysage plus en continuité avec les vallées.

La qualité de cette trame bocagère joue un rôle paysager majeur dans l'intégration des franges urbaines ou des sièges d'exploitation. A ce titre, un accompagnement (sensibilisation ou encadrement réglementaire) du développement du bâti agricole permettrait de mieux le qualifier dans le paysage.

UN HABITAT PAVILLONNAIRE DIFFUS A MAITRISER

Cette unité paysagère présente une structure d'habitat très diffuse (réseau de petits bourgs, hameaux et fermes) qui s'égrène le plus souvent à l'appui des vallées. Si les bourgs sont relativement peu étendus, leur structure urbaine constituée est souvent remarquable pour son implantation par rapport au site (relation à l'eau, à la pente, ...). De fait, si elles sont peu nombreuses, les extensions pavillonnaires sont souvent proportionnellement très impactantes, soit parce qu'elles ajoutent par leur isolement à la diffusion globale soit parce qu'elles ne respectent pas l'implantation du bourg. L'objectif est donc de limiter et d'accompagner la diffusion urbaine sur ce territoire.

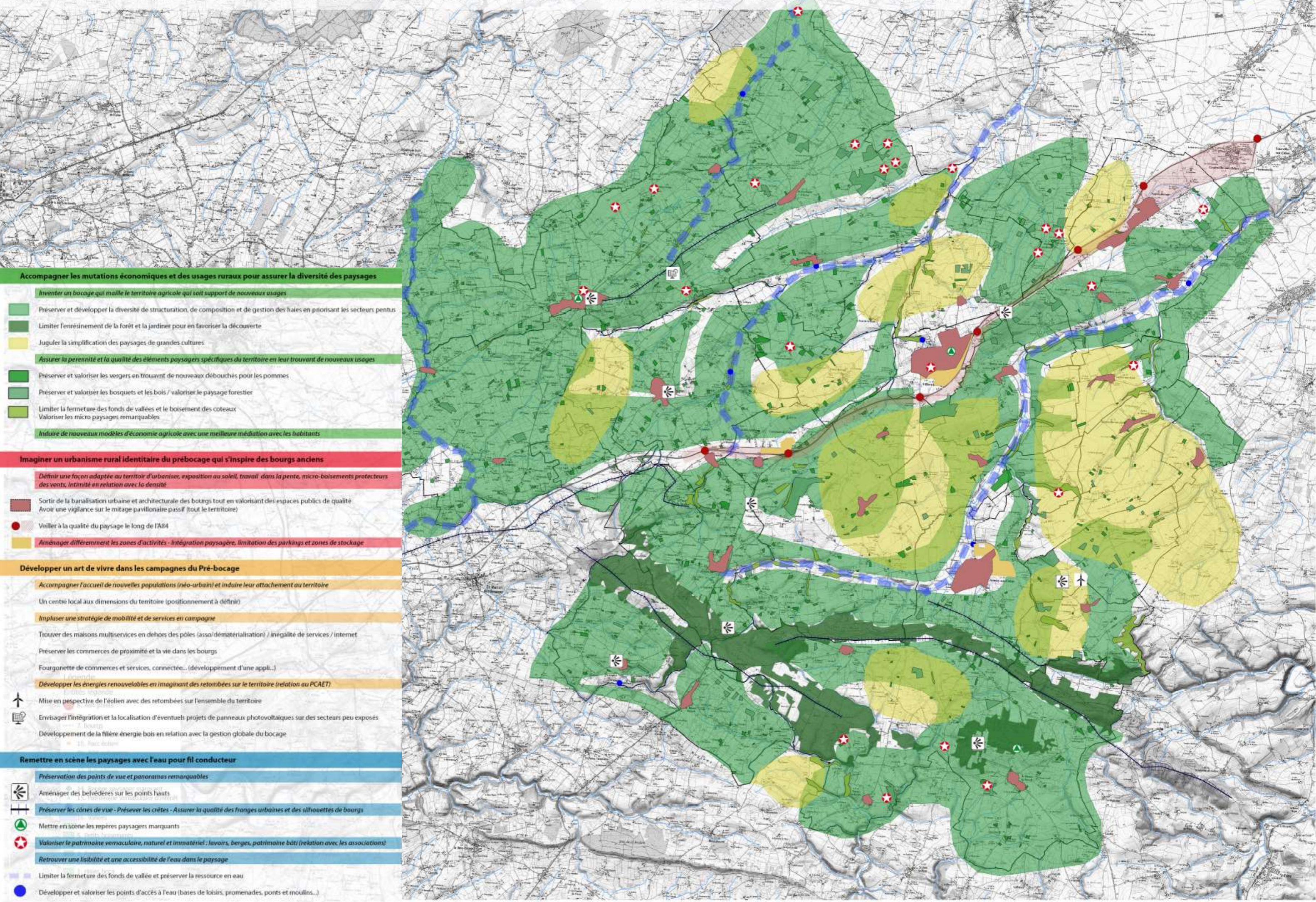


Fig. 27 : Maîtriser la diffusion pavillonnaire et l'expansion de la céréaliculture au détriment du bocage



Fig. 28 : Préserver les arbres isolés qui ponctuent les champs dans le bocage

CARTE DES OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE DU PLAN DE PAYSAGE DE PREBOCAGE-INTERCOM



LES OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE

UNE STRATEGIE POUR LA QUALITE DES PAYSAGES ETABLIE PAR LES ELUS

L'ensemble des éléments produits dans le cadre des différentes instances d'élaboration du Plan de paysage a fait l'objet d'un travail stratégique en atelier avec les élus le 18 mars 2019. Il s'agissait de répondre aux grands enjeux paysager du territoire en bâtissant la trame d'une véritable politique de paysage pour en améliorer sensiblement la qualité sur le court, moyen et long terme. Ce travail a permis de développer l'arbre des Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) du Plan de paysage qui se construit sur 4 grands principes :

1. L'attachement au maintien d'une diversité des paysages ruraux avec pour caractéristique identitaire commune : le bocage ;
2. La prise de conscience de la qualité actuelle des paysages qu'il s'agit de transmettre en les remettant en scène ;
3. La nécessité de sortir des modèles urbains contemporains qui tendent à banaliser les paysages ;
4. L'accompagnement des mutations sociétales pour préserver un mode de vie toujours rural intégrant des attentes contemporaines.

Ces objectifs de qualité paysagère se déclinent sur l'ensemble du territoire au travers de la carte des objectifs (ci-jointe).

La stratégie développée ci-après a fait l'objet d'une présentation et d'une validation à la fois en commission urbanisme de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom et en séance publique lors d'une soirée de gala pour le Plan de paysage organisée le 19 juin 2019 à Villers-Bocage.

Elle est à mettre en parallèle des 2 PLUi de Pré-Bocage Intercom, dont la mise en œuvre s'est faite en parallèle du Plan de paysage sans en intégrer forcément toutes les dimensions. La mise en place d'une feuille de route à l'échelle communautaire de la réalisation politique de la stratégie paysagère sur le territoire permettra d'intégrer les actions de planification dans les prochaines révisions des PLUi.

OQP 1 - ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ECONOMIQUES ET LES USAGES RURAUX POUR ASSURER LA DIVERSITE DES PAYSAGES

Face au constat de l'évolution des pratiques agricoles qui transforment profondément la structure même du bocage, le Plan de paysage pose un objectif prioritaire d'accompagnement de ces mutations. Le principe est de ne pas imaginer un paysage sous-cloche en regrettant la campagne d'antan mais au contraire de s'inscrire dans une vision d'avenir et constructive avec l'ensemble des acteurs du territoire pour construire le paysage de demain sans renier l'identité imprimée par le bocage hérité du passé. Cet objectif de qualité paysagère s'articule autour de 3 axes opérationnels, dans lesquels se déclineront les actions à mener :

- **Axe 1-1 : Inventer un nouveau bocage qui trame le territoire agricole, urbain et naturel ;**
- **Axe 1-2 : Assurer la pérennité et la qualité des éléments paysagers spécifiques du territoire en leur trouvant de nouveaux usages ;**
- **Axe 1-3 : Induire de nouveaux modèles d'économie agricole avec une meilleure médiation avec les habitants.**

Fig. 29 : Grandes cultures et reliquats bocagers devant la forêt de Valcongrain depuis le belvédère de Bonnemaïson

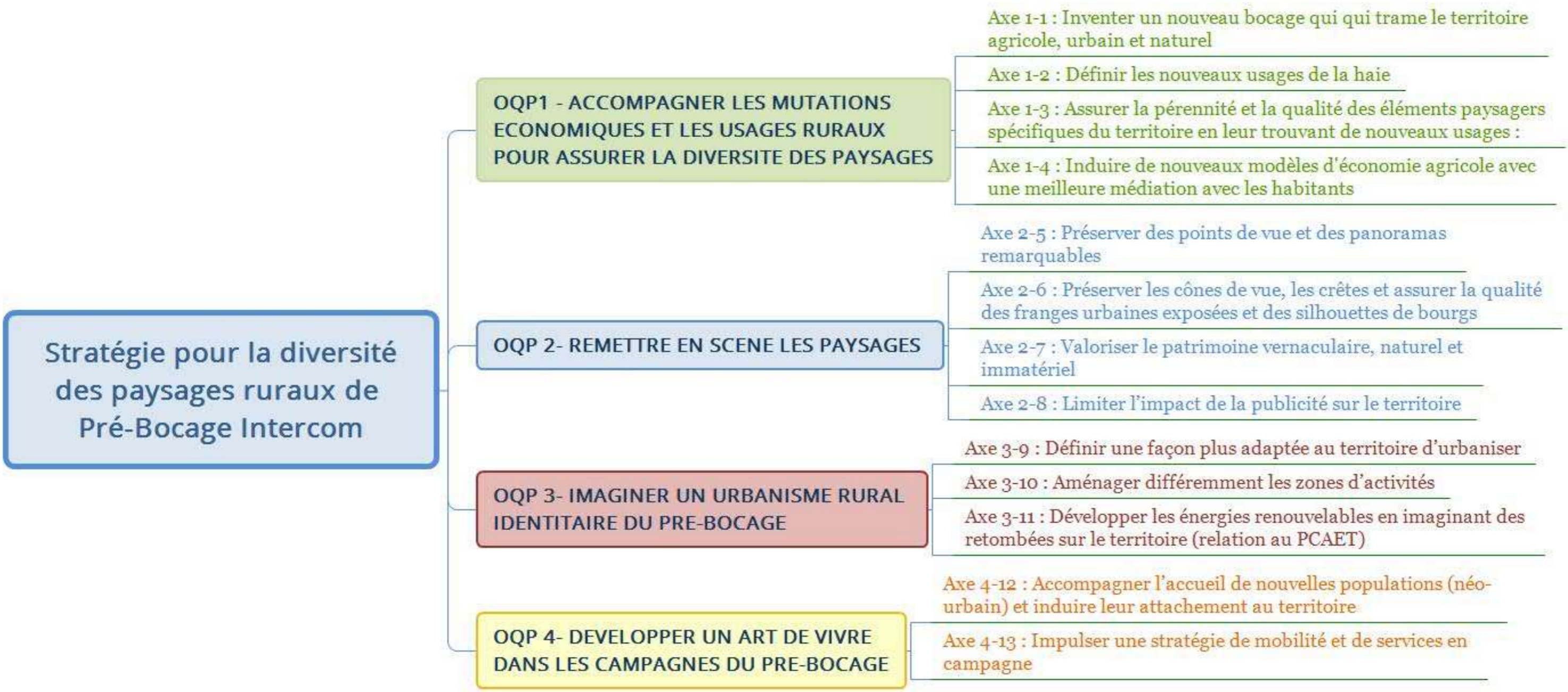


OQP 2 - REMETTRE EN SCENE LES PAYSAGES

Le relief du territoire, plus ou moins mouvementé, est un véritable atout en matière de paysage. C'est non seulement une source d'animation dans la perception visuelle des structures paysagères mais il offre également des horizons de qualité et des belvédères naturels remarquables. Cet atout indéniable est aujourd'hui que très peu exploité et permettrait pourtant à l'ensemble du territoire de garantir une qualité de paysage valorisable tant pour le tourisme que pour les loisirs de proximité. Cela impose aussi une vigilance particulière sur les éléments de paysages qui, par la topographie des sites, s'exposent plus fortement à la vue, qu'ils soient de qualité ou non. Cet objectif de qualité paysagère s'articule autour de 4 axes opérationnels dans lesquels se déclineront les actions à mener :

- **Axe 2-4 : Préservation des points de vue et panoramas remarquables ;**
- **Axe 2-5 : Préserver les cônes de vues, les crêtes et assurer la qualité des franges urbaines exposées et les silhouettes de bourgs ;**
- **Axe 2-6 : Valoriser les chemins et le petit patrimoine existant ;**
- **Axe 2-7 : Limiter l'impact de la publicité sur le territoire.**

Fig. 30 : Arbre des objectifs du plan de paysage de Pré-Bocage-Intercom



OQP 3 - IMAGINER UN URBANISME RURAL IDENTITAIRE DU PRE-BOCAGE

Si les bourgs anciens et ceux reconstruits présentent une trame tout à fait identitaire du territoire, en revanche il n'en est pas de même des extensions urbaines plus récentes. Leur mode de construction standardisé et leur implantation niant le plus souvent leur environnement en font des éléments de banalisation des paysages. C'est d'autant plus dommageable que diversité et ruralité sont les deux termes qui ressortent prioritairement pour les acteurs et les habitants de ce territoire. L'objectif est donc d'imaginer demain une architecture et un urbanisme qui respectent les caractéristiques du bâti et des implantations traditionnels tout en les interprétant dans une forme plus contemporaine.

Cet objectif de qualité paysagère s'articule autour de 3 axes opérationnels dans lesquels se déclineront les actions à mener :

- **Axe 3-8 : Définir une façon plus adaptée au territoire d'urbaniser ;**
- **Axe 3-9 : Aménager différemment les zones d'activités ;**
- **Axe 3-10 : Développer les énergies renouvelables en imaginant des retombées sur le territoire (relation au PCAET).**

Fig. 31 : Aunay-sur-Odon (Les Monts-d'Aunay) dans son écrin paysager



OQP 4 - DEVELOPPER UN ART DE VIVRE DANS LES CAMPAGNES DU PRE-BOCAGE

Face à un apport croissant de nouvelles populations urbaines qui viennent s'implanter sur le territoire et considérant les modes de vie sous l'influence des grosses agglomérations voisines, la notion même de vie rurale est sensiblement remise en question. Le décrochement vis-à-vis du monde agricole, qui était l'activité dominante autrefois, implique de repenser un mode de vie rurale adapté aux réalités contemporaines. Il s'agit d'une part de retisser des liens intimes entre les habitants et le territoire, influençant ainsi leur représentation et leur relation au paysage. D'autre part, les zones rurales n'offrant pas autant de services et d'emploi que les grosses agglomérations, cela induit une autre façon de vivre, plus mobile, qui doit tirer parti demain des nouvelles technologies ou des opportunités de services. Cet objectif de qualité paysagère s'articule autour de 2 axes opérationnels dans lesquels se déclineront les actions à mener :

- **Axe 4-11 : Accompagner l'accueil de nouvelles populations (néo-urbain) et induire leur attachement au territoire ;**
- **Axe 4-12 : Impulser une stratégie de mobilité et de services en campagne.**



Fig. 32 : Villers-Bocage sur son promontoire bocager